Image not found or type unknown

Assurance vie légale ou vente forcée

Par **Romuald01**, le **28/08/2017** à **22:36**

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai besoin de vos lumières dans le cadre d'un cas de conscience personnel.

Deux personnes âgées de ma famille ont rencontrés une commerciale d'une assurance X d'une société ayant pignon sur rue. Ils souhaitent faire bénéficier à leurs deux petits enfants d'un "petit cadeau financier".
Ils disposent bien d'une assurance vie dans l'assurance de cette même agence X. Mais la commerciale ne leur a pas proposé d'ajouter des bénéficiaires à leur contrat. Au lieu de cela elle leur a proposé d'ouvrir 2 assurances vie au nom de leurs 2 petits enfants. Bien entendu il y a les frais de dossier qui vont avec...

Ce qui me choque c'est que d'une part la somme nécessaire à l'ouverture des deux assurances vie transite uniquement du compte de deux personnes âgées vers les assurances vie (il me semblait que seuls les souscripteurs pouvaient alimenter leurs propre assurance vie). Je ne sais pas quel montage financier il y a derrière tout cela.

Au passage, la conseillère impose aux deux nouveaux détenteurs de l'assurance vie de lui déclarer impots, revenus, biens immobiliers, épargne, etc., tout cela au nom de la lutte contre le blanchiment et le terrorisme. Ce dernier point me choque d'autant plus que je ne suis pas à l'origine de la demande d'ouverture de l'assurance vie et que je n'ai aucunement l'attention de l'alimenter.

N'ayant pas toutes les cartes en main sur ce qui leur a ete proposé, la seule chose que j'ai compris c'est que par la suite, ces assurances soient alimentées par mes grands parents (j'ignore de qu'elle manière). Il me semble que cela est bien loin du fonctionnement normal de ce type de contrat.

Quelqu'un peut il me dire la légalite de tout ceci et ce qu'il faut que je dise à cette charmante commerciale histoire de sortir tout le monde de ce bourbier? L'assurance vie à déjà été souscrire par ma soeur, seule la mienne reste à "souscrire". Je dois être contactée par la commerciale pour tous les documents et signer l'ouverture du contrat.

L'argent pour les deux assurances semble être déjà sorti du compte de mes grand parents mais je ne sais où il est à présent. J'ai l'impression d'être devant une sorte de vente forcée avec d'un côté un dilemme morale et de l'autre un conflit déjà bien attaqué avec ma famille qui semble envoutée par cette commerciale et n'accepte pas mon point de vue ("un cadeau ça ne se refuse pas").

Merci par avance de votre illumination sur cette histoire dont je viens tous juste de prendre connaissance ce matin

Par **miyako**, le **29/08/2017** à **22:05**

Bonjour,
les grands parents ont le droit de faire une donation à chacun de leur petits enfants ,mais il faut que cela passe par un notaire.
Dans le cas présent,c'est pas le cas et vous avez raison de vous inquiétez.
Cela ne me semble pas très claire,il vaudrait mieux en parler avec un notaire,surtout si c'est déclaré aux impôts.
Il y a des consultations gratuites de notaires ,demandez à votre mairie.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés